

Commune du Plessis-Sainte-Opportune

Procès-verbal Séance du Conseil Municipal du Jeudi 25 mai 2023

L'an deux-mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 16/05/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Mme Lucette LECLERCQ, Maire.
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 18h35.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lucette LECLERCQ, Sébastien MORLET, Stéphane RUFFIEUX, Manon LECOQ, Véronique IPPOLITO, Teddy MAILLY, Patrick ANNEST, Nathalie BERNARD.

Excusés : Henri JUNIAU, Annick GUILLOTIN

Absent : Pierre-François SALZE

Pouvoir de Henri JUNIAU à Manon LECOQ

Pouvoir d'Annick Guillotin à Lucette LECLERCQ

Secrétaire de séance : Manon LECOQ

Délibération N° 2023-09

Approbation des procès-verbaux du 30 03 2023 et du 05 04 2023

Les procès-verbaux du 30 mars et du 05 avril 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération N° 2023-10

Vente herbe communale

Suite à la publication de la vente d'herbe communale, 3 offres ont été reçues dans le délai donné.

M LAMY 200€

M JOURDAIN 250€

M LAFFILLE et M LECOQ 500€

Mme LECOQ Manon ne participe pas au vote, ni pour M Henri JUNIAU, étant donné qu'un membre de la famille a déposé une offre.

Les règles émises étaient d'accepter la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer la vente d'herbe communale au plus offrant, à M Laffillé Alban et M Lecoq Thibaut dont l'offre est de 500 €.

M Mailly demande que soit vérifiée la coupe de l'herbe.

Délibération N° 2023-11

Travaux 2023

Vote et Devis

Mme BERNARD Nathalie qui n'était pas présente à la réunion commission Travaux regrette de n'avoir reçu ni compte-rendu, ni devis en amont du conseil.

Mme le maire liste les travaux proposés :

- Travaux église Ste Opportune
- Travaux église St André
- Extincteurs (fait)

- Panneaux d'affichage
- Réalisation de dos d'âne
- La mare du Chesnay
- Haies du cimetière (rappel déjà réalisé)
- Isolation de l'école
- Remplacement de la chaudière (en attente de devis)

Travaux église Ste Opportune

L'entreprise HUSSON ayant oralement annoncé son désistement pour la maçonnerie, d'autres entreprises ont été contactées.

Seule l'entreprise GAILLET a répondu. Le devis proposé est retenu à l'unanimité pour un montant de 11 640 € ht .

Solliciter à nouveau un écrit de désistement auprès de l'entreprise HUSSON avant de valider le devis de l'entreprise GAILLET.

Travaux Eglise St André

Electricité : Mise aux normes

Devis Ets SALLES 11 130 €ht

Revoir le devis : Eclairage extérieur et au-dessus de la porte d'entrée non nécessaires.

M Annest précise que l'électricité de l'école est prioritaire sur celle de l'église.

Décision reportée.

Entretien de la voûte

Devis SARL DESMONTS pour 16 180 €ht

Revoir le devis : Coût de l'échafaudage 5800€ ht

Option : Louer une nacelle

Décision reportée.

Réalisation de dos d'âne

Mme le maire présente un projet de 2 dos d'âne pour maintenir la vitesse à 30 km/h à la sortie du Hameau de Ste Opportune en direction de Bray.

M Mailly précise qu'il est à l'origine de cette demande car la vitesse des automobilistes est excessive malgré la présence d'un virage, M Annest précise que c'est le même problème à l'autre sortie en direction du cimetière, Mme Ippolito propose de sécuriser l'ensemble du village., Mme Lecoq propose d'installer des radars pédagogiques.

Concernant le carrefour au hameau de St Léger, Mme le maire informe qu'un STOP et céder le passage seront installés, selon l'étude de l'Intercom et du Département. M Annest propose la création de 2 dos d'ânes.

Mme le maire présente les devis reçus pour des dos d'âne ou coussins lyonnais en béton.

GUERIN TP : 4 Coussins lyonnais 18 285 €ht

GUERIN TP : 2 dos d'âne 9980 €ht

VIAFRANCE : 2 dos d'âne 8216 €ht

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de réaliser des dos d'âne à chaque entrée du hameau de Ste Opportune et un dos d'âne au hameau de St Léger.

Le devis de VIAFRANCE pour 2 dos d'âne est retenu pour un montant de 8216 €ht.

Isolation école

Un seul devis reçu.

Ets ENOULT 2953.32 €ht

Revoir le devis, coût élevé de la main d'œuvre 1200 €ht

Décision reportée.

Mare du Chesnay

Présentation du devis de l'entreprise BOUVIER pour le curage totale de la mare et la réalisation d'une réserve incendie sur la moitié de celle-ci. Pour un montant de 14 191.81 €ht

A ce devis, il faudra ajouter les raccords pompier.

Demander l'avis du SDIS, éviter les frais de transport de la terre et solliciter les subventions.

Option : M Enoult propose d'étudier la possibilité de céder un terrain pour une citerne souple.

PANNEAUX AFFICHAGE

Les 4 panneaux d'affichage sont à remplacer et il en manque 1 sur le hameau des Auges.

Le devis pour l'achat de bois afin de réaliser 5 panneaux d'affichage par l'employé communal est accepté à l'unanimité pour un montant de 830.60 €ht

Délibération N° 2023-12

Demandes de Fonds de concours

Les membres du conseil municipal sollicitent de l'Intercom de Bernay une subvention au titre des fonds de concours pour les travaux retenus suivants :

Réalisation de 6 dos d'âne.

Réalisation de 5 panneaux d'affichage

Délibération N° 2023-13

Demandes de subvention pour l'église St André

Mon Village Mon Amour

Les membres du conseil municipal sollicitent du Département une subvention au titre de l'opération Mon Village Mon Amour pour les travaux d'entretien de la voûte ainsi que pour la mise aux normes de l'électricité.

Questions et Informations diverses

M Eynaud Cyrille souhaite louer un terrain pour y découper et stocker du bois pour ensuite le livrer.

Prévoir dans le bail les clauses relatives à la clôture, l'état du chemin.

Les membres du conseil municipal souhaitent rencontrer M Eynaud.

Repas Partage : 42 inscrits

Entretien espaces verts

Mme Bernard signale qu'il y a du retard dans la tonte de l'herbe sur le hameau des Auges, et que l'herbe n'est pas ramassée. Un planning serait souhaitable pour plus d'encadrement.

M Ruffieux signale que l'herbe de la mare de St Léger n'est pas tondu.

Mme le maire répond qu'aucune plainte n'a été reçue en mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le maire déclare la séance levée à 20H33.

Nom	Qualité	Emargement
Lucette LECLERCQ	Maire	
Manon LECOQ	La secrétaire	

